

PROJET ÉOLIEN DE SAINT-VALENTIN

MÉMOIRE

PRÉSENTÉ AU

BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT

PAR

LISE TROTTIER, MAIRESSE
SAINT-JACQUES-LE-MINEUR
EN MONTÉRÉGIE

“PAS QUESTION DE METTRE LES INTÉRÊTS DE PARTICULIERS DEVANT L’INTÉRÊT COMMUN”

L’acceptabilité sociale de tous projets éoliens; au cœur de la démocratie.

Pourquoi ouvrir tout grand notre territoire à l’invasion de compagnies étrangères pour s’enrichir sur notre dos grâce à l’éolien? Pire, pourquoi permettre à cette industrie d’envahir nos territoires, là où elle veut, sans égard pour nos gens et leurs vies? Comment notre gouvernement peut-il permettre un tel gâchis? Tels sont les commentaires recueillis auprès des citoyens victimes de ces invasions. Telle est aussi mon opinion.

Chez moi, dans ma petite municipalité de Saint-Jacques-le-Mineur en Montérégie, on a failli y passer. C’est tout à fait par hasard que nous avons appris en janvier 2008 qu’un projet éolien pourrait voir le jour chez nous. Un protocole d’entente ayant été signé en 2006 sans que la population n’en ait été avertie, nous étions à l’aube (en mai 2008 – à quatre mois) de connaître les résultats de ce deuxième appel d’offres. Quelle audace, quelle hypocrisie de la part de nos élus municipaux et du promoteur qui graduellement avait infiltré notre communauté sans jamais avoir consulté la population.

Une bataille rangée, de tous les jours, de tous les instants a pris place. Nous avons arrêté de vivre nos vies pour nous consacrer à la défense de nos droits, de notre lopin de terre, de la justice. D’un bloc, les citoyens se sont levés et ont dit non à ce projet. Dès lors, vous ne pouvez imaginer tout ce qui s’est fait, tout ce qui s’est écrit. Il nous aura fallu un travail herculéen pour le faire avorter. Il nous aura fallu affronter un promoteur coriace, un conseil municipal complètement déconnecté de ses citoyens, une Sûreté du Québec présente autour de nous comme si c’étaient nous les voleurs de vies, les malfaisants. Nous nous sommes retroussés les manches et avons fait face au monstre qui voulait nous détruire. **NOUS AVONS DIT NON À CE PROJET ABSURDE DE 28 éoliennes en milieu habité, en zone agricole, sur les meilleures terres du Québec, à 750 mètres de nos maisons.** Nous avons dit non à la destruction.

12

Car c'est cela qui arrive aux communautés. Elles se font détruire. UNE COMMUNAUTÉ QUI NE PEUT SCIEMMENT DÉCIDER DE SON AVENIR EST UNE COMMUNAUTÉ MORTE. On n'a pas le droit d'exiger des citoyens qui en sont l'âme de voir leur vie bousculée ainsi. On les tue, voilà ce que l'on fait. L'endroit où ils sont nés, l'endroit qu'ils ont choisi pour vivre ne leur appartient plus. On les vide de leur sentiment d'appartenance, de leur joie de vivre, de leur fierté à se créer un milieu de vie épanoui.

Dès le début de notre lutte nous avons compris que le projet ne devait pas être octroyé. Que le danger était dans les belles paroles des dirigeants qui voulaient nous faire croire qu'il y aurait des instances pour nous écouter par la suite. Notre bataille n'aura pas été vaine. Le 5 mai 2008, le projet Roussillon de la compagnie Innergex n'a pas été retenu par Hydro-Québec. Un sentiment de soulagement indescriptible nous a envahis en cette heure du midi lorsque M. Jean Charest a divulgué le nom des projets retenus. Se pouvait-il que David ait vaincu Goliath? Oui, c'était arrivé, c'était possible et on en parle encore aujourd'hui. Les citoyens de Saint-Jacques-le-Mineur sont encore sous le choc. Non pas d'avoir gagné, mais d'avoir risqué de tout perdre.

Mais c'est aussi ce 5 mai 2008 qu'ailleurs au Québec des projets éoliens ont été octroyés sans que de véritables débats de société, sur la volonté des communautés d'accueillir ces projets, aient eu lieu. Que l'on pense aux projets du Massif du Sud, de l'Érable, des Moulins, de St-Rémi et celui de Saint-Valentin. Aucun de ces projets n'a réellement fait l'objet d'un réel processus décisionnel impliquant les intervenants municipaux et les citoyens. Plusieurs de ces projets ont été planifiés dans le secret et ont placé les citoyens devant un fait accompli.

Pour la majorité d'entre eux, c'est par les médias d'information qu'ils auront appris la triste nouvelle. L'ignoble nouvelle qu'à leur insu un projet de développement éolien avait été manigancé dans leur dos sans qu'ils aient eu la chance de dire un mot, de se prononcer sur leur avenir, l'avenir qu'ils espéraient pour leur communauté, le rêve qu'ils avaient pour leur milieu de vie.

The first part of the report is a general introduction to the project. It describes the objectives of the study and the methods used to collect and analyze the data. The second part of the report is a detailed description of the results of the study. It includes a discussion of the findings and their implications for the field of research.

The third part of the report is a conclusion and a list of references. The conclusion summarizes the main findings of the study and provides a final assessment of the project. The references list the sources of information used in the study. The fourth part of the report is an appendix containing additional data and information related to the study.

The appendix includes a list of the data sources used in the study, a list of the names of the participants, and a list of the names of the researchers. It also includes a list of the names of the institutions and organizations that supported the study. The appendix is intended to provide a complete record of the study and to allow other researchers to replicate the study if they so choose.

The report is intended to provide a comprehensive overview of the study and its findings. It is intended to be useful to a wide range of researchers and practitioners in the field of research. The report is available in both print and electronic formats and can be accessed through the following link: [link]

En ce jour du 5 mai 2008, leur vie a basculé. J'ai moi aussi été grandement ébranlée. Quoique ma municipalité avait été épargnée suite à notre lutte, je savais que dans bien des endroits le réveil serait pénible pour beaucoup de citoyens au Québec. C'est ce que nous vivons aujourd'hui, messieurs les commissaires. Un peu partout au Québec là où ces projets ont été octroyés sans réelle consultation et acceptation sociale, on voit des déchirements et des mécontentements. Comment se fait-il que nos territoires, les merveilleux territoires du Québec, nos milieux de vie, se voient ainsi pris en contrôle par des sociétés étrangères pour développer une industrie que nous n'avons jamais collectivement décidé? Ces questionnements je les ai eus et je les ai toujours.

Parce que c'est là que le bât blesse. Comment notre gouvernement peut-il parler d'acceptabilité sociale quand jamais il n'a lui-même daigné informer et consulter ses citoyens sur un projet de développement aussi gigantesque? Je sais aujourd'hui que l'arrivée de cette filière avait été planifiée. Mais je sais aussi que son implantation a passé outre les directives gouvernementales de transparence, de consultation publique et d'implication du milieu.

Bataille de terrain

Les citoyens du Québec sont fiers de leur province. Nous sommes les gardiens de nos territoires respectifs. Et c'est avec fierté que nous parlons de notre Gaspésie, de notre Bas-du-Fleuve, de nos montagnes, qu'elles soient au Mont-Tremblant ou au Massif. Quand on parle des Jardins du Québec, là où pousse ce qui nourrit l'homme. Là où nos agriculteurs cultivent la terre qui nous nourrit. Et quand on détruit un de ces territoires, c'est à tous les québécois que l'on fait l'affront de leur enlever une parcelle de ce qui leur appartient.

Comment se fait-il que tout ce chambardement, créé par une industrie qui nous est imposée, oblige le simple citoyen à devoir livrer des batailles bien au-delà de ses forces?

Je m'inquiète grandement de l'orientation qu'on donne à la filière éolienne depuis dix ans. Il semble que le gouvernement a clairement fait son nid avec les compagnies éoliennes en leur donnant des conditions de rentabilité que les citoyens paient chèrement avec leurs taxes. Comment peut-on accepter que le gouvernement accorde des projets sans consultation, sans acceptabilité sociale au seul bénéfice de l'industrie? Pourtant, notre gouvernement est imputable de ce qui se fait sur les territoires du Québec. Il a l'obligation de gérer en bon père de famille.

La langue de bois

Tous les projets éoliens implantés au Québec ont fait l'objet de graves critiques orientés vers les élus en place. Combien de fois a-t-on lu que les élus n'avaient fait aucune consultation populaire de ces projets en devenir? Qu'ils les avaient tramés dans le dos de leurs citoyens. Qu'ils avaient eu la langue de bois, préférant ne voir que les dizaines de milliers de dollars ajoutés à leurs budgets municipaux. Je me suis offusquée dès le départ de ces magouilles, de ces secrets, de ces manigances.

Aujourd'hui je suis une représentante de la population, ayant été élue mairesse de ma municipalité en novembre 2009. Plusieurs valeurs ont guidé mes pas jusqu'à l'hôtel de ville. La première et la plus importante à mes yeux; le respect des citoyens.

Il est indéniable pour moi que les projets les plus prometteurs sont ceux qui obtiennent l'assentiment de la communauté.

Il est aussi indéniable à mes yeux qu'il n'est pas question de mettre les intérêts de particuliers devant l'intérêt commun.

Ces phrases doivent guider nos pas quotidiennement. Nous avons la responsabilité de construire des communautés où les valeurs de respect, de justice et d'équité sont omniprésentes. Le Québec de demain est entre nos mains. Mais, seuls, les élus municipaux n'y parviendront pas. Les instances gouvernementales provinciales ont aussi cette obligation. Ce sont eux qui fixent les règles.

Ce qui se passe au Québec aujourd'hui dans la filière énergétique nous amène à craindre pour le futur. Je demande à cette commission de rappeler au gouvernement les obligations qu'il a face à ses citoyens. Et de lui rappeler que sans acceptabilité sociale clairement défini par les communautés concernées, **ABSOLUMENT AUCUN PROJET ÉOLIEN N'AURAIT DÛ ET NE DEVRAIT ÊTRE OCTROYÉ.** Le gouvernement se doit de respecter les règles du jeu qu'il a lui-même implantées. Sans cela, nous nous retrouvons devant un déni inacceptable et intolérable des droits de la population.

Dans le journal Canada Français du mercredi 7 mai 2008, deux jours après l'annonce des contrats, le journal titrait "Hydro-Québec choisit Saint-Valentin". J'aimerais vous en lire quelques lignes.

*"La municipalité a tenu **deux** séances d'information à l'intention des citoyens. **Une dizaine** (de citoyens) y ont assisté. Il n'y a pas eu d'opposition manifeste. La compagnie a pour sa part organisé **une** rencontre élargie aux municipalités voisines. Là encore, il n'y a pas eu de levée de boucliers."*

Vous me permettez, messieurs les commissaires, de déplorer ces façons de faire. Comment peut-on prétendre à de l'acceptabilité sociale?

Plus loin dans ce même article, il y a ce passage :

“Lundi, tant le premier ministre Charest que le ministre Bécharde ont insisté sur l’importance de l’acceptabilité sociale des projets, le premier ministre précisant que cela ne signifie pas pour autant l’unanimité.”

Vous me demanderez peut-être ce que signifie pour moi, en tant qu’élue, l’acceptabilité sociale?

Je vous répondrai que l’acceptabilité sociale passe par la consultation publique. Il ne m’a pas fallu longtemps après mon élection pour faire intégrer dans une réglementation l’énoncé suivant :

Consultation publique

En rendant l’information accessible, en assurant la représentativité de divers acteurs, en régularisant les échanges et en prenant en compte les préoccupations et les attentes, il devient probable de formuler un projet de territoire en fonction des considérations dégagées. Par la suite, il peut être alors possible de décider collectivement quel projet doit aller de l’avant, quel projet doit être bonifié ou bien écarté.

Pour ce faire, la municipalité devra organiser et animer des assemblées publiques d’information et de concertation. Un comité tripartite (membres du conseil, citoyens et promoteur) devra être formé dans le but d’organiser des séances publiques d’information. La formation de ce comité se fera à chaque fois qu’un projet sera soumis à la municipalité. Les séances d’information et d’échanges devront se tenir avant que toute entente écrite ou engagement écrit se fasse entre la municipalité et le promoteur du projet.

Les assemblées de consultation publiques devront se faire à l’ensemble de la population. L’opinion de la population se reflétera dans les échanges verbaux ou dans un registre de signatures. Si le conseil municipal jugeait nécessaire, suite à la demande citoyenne, d’organiser un référendum, il s’étendra à l’ensemble de la population et tous les frais inhérents à ce référendum seront assumés par le promoteur.

La consultation publique est pour moi un outil essentiel à une gestion équitable du territoire.

Vous me permettrez, en terminant, de partager avec vous quelques passages d'un article de Gil Courtemanche paru dans le Devoir du 8 janvier 2011 et intitulé *"Bonheur : nouveau principe de précaution."*

Quoique l'article portait expressément sur l'exploration du gaz de schiste, je me permettrai d'en faire le parallèle avec le développement éolien.

... "C'est ainsi que, collectivement, parfois sans le nommer expressément, on recourt de plus en plus au principe de précaution, ce que Dominic Champagne appelait la "sagesse populaire". Ce principe est simple. Il dit aux industriels et au gouvernement : "Prouvez-nous hors de toute doute raisonnable que ce que vous nous proposez est bon pour nous." Ce principe s'est d'abord appliqué aux aspects strictement scientifiques de nouveaux produits comme les OGM ou aux dangers écologiques ou pour la santé. Dans le cas du gaz de schiste (ou pour nous de l'implantation de la filière éolienne) il prend des proportions beaucoup plus larges. Il exprime aussi un droit de regard sur son territoire, une revendication pour la qualité de vie, une affirmation de la propriété collective du sous-sol, un rejet du bradage des richesses naturelles.

Il est intéressant de noter quels sont ceux et celles qui montent aux barricades pour s'opposer à l'industrie gazière (et pour nous à l'industrie éolienne). Ce n'est plus l'affaire exclusive des spécialistes ou militants écologistes ou encore de quelques marginaux illuminés. De plus en plus d'élus locaux, surtout municipaux, conseillers et maires, expriment leur opposition. Traditionnellement, toute nouvelle industrie dans une localité recevait l'approbation presque automatique des conseils municipaux. Cela signifiait de nouveaux emplois et des revenus supplémentaires pour la municipalité. La croissance économique l'emportait très souvent sur toute autre considération. Ce n'est plus toujours le cas. Les maires sont souvent les premiers sur la ligne de front. Élus de proximité, ils savent de plus en plus le sens des mots "bien-être collectif", car s'ajoute aussi au principe de précaution le maintien de la qualité de vie. C'est un peu ce que voulait dire Dominic Champagne quand il ajoutait comme dernier argument : " Et puis si les citoyens n'en voulaient tout simplement pas." Ce n'est pas un argument qu'il faut rejeter du revers de la main, au contraire.

73

Cela s'appelle "l'appropriation du territoire", la volonté de conserver intact un milieu de vie qu'on a choisi, dans lequel on a investi, qu'on a contribué à développer et qu'on chérit. Pas besoin d'être devin pour imaginer que le creusage de quelques puits de gaz dans un village de la vallée du Richelieu (et pour nous ici l'implantation de 21 éoliennes de 450 pieds de haut dans une municipalité de 472 personnes d'un village de la Montérégie) bouleversera la quiétude et le bien-être de ses habitants. Cela a aussi une valeur tangible qui de plus en plus surpasse, dans l'esprit des citoyens, les hypothétiques retombées économiques pour la collectivité. Poussé à l'extrême et nourri par l'ignorance et les préjugés, ce principe de précaution du bonheur peut parfois donner naissance au syndrome dénommé "Pas dans ma cour", mais, dans ce dossier (et dans notre dossier), ce n'est pas le cas puisqu'il semble que c'est toute la vallée du Saint-Laurent qui dit : "Pas dans ma vallée" (et pour nous ici, il semble que c'est une partie de la Montérégie qui dit : " Pas sur nos terres").

Je vous remercie, messieurs les commissaires, de m'avoir accordé ces quelques minutes pour vous livrer mes commentaires sur le projet éolien que l'on voudrait bien implanter ici. Depuis plusieurs semaines j'ai été à même de constater toute la grogne que crée non seulement le projet de Saint-Valentin, mais aussi la ligne de transmission de 25 pylônes sorti soudainement d'un chapeau de lapin à l'été 2010 et, outrage démocratique sublime, le projet éolien KSE qui donnerait aux MOWAK de Kanawake le droit d'implanter, en dehors de leur territoire, un projet éolien à Saint-Cyprien-de-Napierville, projet que le Conseil municipal a pourtant refusé catégoriquement. Je suis à même de constater la détresse que vivent des dizaines de citoyens confrontés à ces projets. Ils se sentent démunis et ont vraiment l'impression de frapper un mur comme on dit. J'ai fait mienne leur détresse car je sais combien cette bataille est injuste et au-delà de leur force bien souvent.

J'espère de tout cœur que leurs revendications contre ces projets trouveront un écho favorable dans votre analyse de la situation.

Merci.

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR

Lise Trottier, mairesse

